

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1161 portant désignation de la Commission de classement chargée de dresser le tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie pour l'année 1952.

n° 1161

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 décembre 1951

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro
1 janvier 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1834

Vu le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries d'Outre-Mer et les textes qui l'ont modifié,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

La Commission de classement, prévue à l'article 22 du décret du 6 août 1921, chargée d'établir le tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis pour l'année 1952 et d'arrêter la liste des Payeurs susceptibles de remplir les fonctions de fondés de pouvoirs, sera composée ainsi qu'il suit : M. le Secrétaire général, président, avec voix prépondérante ; M. le Chef du Service des Finances, membre ; M. le Trésorier-Payeur, membre ; M. Carbonnel (Claude), Payeur de 1^{re} classe, le plus ancien des payeurs, membre ; M. Robin, Rédacteur d'administration générale, remplira les fonctions de secrétaire sans voix délibérative.

Art. 2

— La Commission se réunira sur la convocation de son Président.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. SADOUL.